

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE JOLIETTE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

*Procès-verbal de la 1<sup>ère</sup> séance d'ajournement de la 1589<sup>e</sup> session du conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan, tenue ce lundi 24 août 2015 à 20 heures, à la Chapelle du Vieux-Couvent située au 7, rue du Docteur-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.*

*Les membres du conseil suivant sont présents :*

<i>M. Georges Locas</i>	<i>maire</i>
<i>M. Alain Lafortune</i>	<i>conseiller</i>
<i>M. Luc Hamelin</i>	<i>conseiller</i>
<i>M. Normand Lecavalier</i>	<i>conseiller</i>
<i>Mme Carole Brisebois Vendette</i>	<i>conseillère</i>
<i>M. Normand Renaud</i>	<i>conseiller</i>
<i>M. Serge Villemaire</i>	<i>conseiller</i>

*Ainsi que*

<i>Mme Virginie Riopelle</i>	<i>directrice générale</i>
	<i>secrétaire-trésorière</i>

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**3226-2015**

*Après avoir dûment constaté le quorum, M. le maire déclare la présente séance ouverte.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**3227-2015**

*M. le maire invite les citoyens à formuler leurs questions relativement à l'ordre du jour prévu au cours de la présente séance.*

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3228-2015**

- 1. Ouverture de la séance*
- 2. Période de questions*
- 3. Adoption de l'ordre du jour*
- 4. Avis de motion pour modifier le règlement de zonage 300-92 afin de préciser les normes relatives à la localisation sécuritaire des entrées charretières*
- 5. Demande de subvention relativement au pacte rural*
- 6. Résolution entérinant la signature de la convention de location avec Ulysse Hockey Élite*
- 7. Résolution autorisant la signature de la nouvelle convention de location pour la caserne incendie et locaux administratifs du SSI*

8. *Résolution autorisant l'entente de collaboration de recherche dans le cadre du projet PhytoValP*
9. *Nomination des personnes habiles à donner des constats d'infraction*
10. *Résolution s'opposant au projet de l'Oléoduc Énergie Est*
11. *Embauche d'un surveillant de parc temporaire*
12. *Embauche d'un animateur en loisir*
13. *Octroi de mandat d'ingénierie relativement à l'ajout d'un tronçon à la piste cyclable*
14. *Octroi de mandat pour ingénierie d'une étude préliminaire relativement au prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts dans le parc industriel*
15. *Octroi de mandat relativement à l'opération des usines de traitement d'eau potable et d'eaux usées*
16. *Octroi de contrat pour la coupe de gazon à la Terrasse des Berges*
17. *Résolution pour accepter les travaux de pavage du rang du Ruisseau-des-AngeSud*
18. *Résolution demandant au MTQ d'effectuer le fauchage des fossés de l'autoroute 25*
19. *Résolution approuvant la grille tarifaire relative à la programmation des loisirs de l'automne 2015*
20. *Résolution afin de présenter des projets dans le cadre du Gala Conserv'EAU organisé par la CARA*
21. *Invitation au 8e grand Souper-concert de la Sinfonia*
22. *Période de questions*
23. *Levée de la séance*

*Il est résolu sur proposition de M. le conseiller Serge Villemaire que le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan adopte l'ordre du jour décrit ci-dessus.*

***Adoptée unanimement***

**AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 300-92  
AFIN DE PRÉCISER LES NORMES RELATIVES À LA LOCALISATION  
SÉCURITAIRE DES ENTRÉES CHARRETIÈRES**

**3229-2015**

*M. le conseiller Luc Hamelin avise les membres du conseil municipal qu'il présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 300-92 afin de préciser les normes relatives à la localisation sécuritaire des entrées charretières situées sur le territoire de la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan.*

**DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVEMENT AU PACTE RURAL**

**3230-2015**

*Il est résolu sur proposition de Mme la conseillère Carole Brisebois Vendette que le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan entérine la demande d'aide financière déposée par Madame Virginie Riopelle, directrice générale dans le cadre du pacte rural à la MRC de Montcalm.*

***Adoptée unanimement***

**RÉSOLUTION ENTÉRINANT LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE LOCATION AVEC ULYSSE HOCKEY ÉLITE INC.**

**3231-2015**

*Il est résolu sur proposition de M. le conseiller Normand Renaud que le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan entérine la signature de la convention de location entre l'organisme Ulysse Hockey Élite Inc. et la Municipalité pour le bail relatif à certains locaux situés au Vieux-Presbytère.*

*Que Monsieur Georges Locas et Madame Virginie Riopelle respectivement maire et directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, ladite convention.*

**Adoptée unanimement**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION DE LOCATION POUR LA CASERNE INCENDIE ET LOCAUX ADMINISTRATIFS DU SSI**

**3232-2015**

*Considérant la résolution de la MRC de Montcalm adoptée le 21 juillet 2015 indiquant qu'elle désire relocaliser les bureaux du préventionniste et du coordonnateur du schéma de sécurité incendie au siège social de la MRC;*

*Considérant que la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan accepte de modifier l'entente tacite intervenue avec la MRC de Montcalm relativement à la convention de location et d'annuler les clauses de location pour ces dits espaces de bureau dès que ceux-ci seront libérés;*

*En conséquence, il est résolu sur proposition de M. le conseiller Alain Lafortune que le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan autorise Monsieur Georges Locas et Madame Virginie Riopelle, respectivement maire et directrice générale à signer la nouvelle convention de location entre la MRC de Montcalm et la Municipalité pour le renouvellement du bail relatif à la caserne incendie, du bureau du directeur du SSI et d'une salle de réunion situés au sous-sol de la bibliothèque municipale à Saint-Roch-de-l'Achigan qui sera en vigueur du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 décembre 2016.*

*Que la résolution 3016-2015 soit abrogée à toute fin que de droit.*

**Adoptée unanimement**

**RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACCORD DE COLLABORATION DE RECHERCHE DANS LE CADRE DU PROJET PHYTOVALP**

**3233-2015**

*Suite à l'acceptation par la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan le 3 mars 2014 de participer à un projet de recherche relativement à un système pour le traitement des eaux usées domestiques et plus spécifiquement pour les systèmes décentralisés de phytotraitement et valorisation de saules avec*

déphosphatation des eaux usées en partenariat avec l'École Polytechnique de Montréal, l'Université de Montréal et plusieurs partenaires canadiens, français et américains;

En conséquence, il est résolu sur proposition de M. le conseiller Normand Lecavalier que le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan autorise Monsieur Georges Locas et Madame Virginie Riopelle, respectivement maire et directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, l'accord de collaboration de recherche dans le cadre du Projet PhytoValP portant le numéro 050761 qui sera en vigueur rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015 et prendra fin le 30 avril 2018.

**Adoptée unanimement**

**NOMINATION DES PERSONNES HABLES À DONNER DES CONSTATS  
D'INFRACTION**

**3234-2015**

Il est résolu sur proposition de M. le conseiller Serge Villemaire que le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan abroge la résolution portant le numéro 2881-2014 à toutes fins que de droit et autorise les personnes suivantes à émettre des constats, lors d'infraction aux règlements municipaux, dans l'exercice de leur fonction :

Chhay Lin Siv  
Claude Paquette  
Daniel Gariépy  
Luc Rivest  
David Marien  
Sylvain Henri  
Mélody Boudreault  
Virginie Riopelle

**Adoptée unanimement**

**RÉSOLUTION S'OPPOSANT AU PROJET DE L'OLÉODUC ÉNERGIE EST**

**3235-2015**

Considérant que la compagnie TransCanada Pipeline a défini la portée de son projet Oléoduc Énergie Est visant à transporter du pétrole brut de l'ouest du Canada vers les marchés de l'est du pays;

Considérant que le transport de pétrole sera fait par voies souterraines;

Considérant qu'un nouveau tracé préliminaire pour ces voies souterraines a été établi le 30 juillet 2015 par la compagnie TransCanada Pipeline;

Considérant les préoccupations des élus et des citoyens des risques qu'un tel projet comporte sur notre territoire;

*Considérant que les terres agricoles de la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan sont touchées par ce tracé;*

*Considérant que la préservation des terres agricoles et de l'économie agroalimentaire est prioritaire pour notre collectivité;*

*Considérant qu'il n'y a aucune garantie qu'un déversement n'aura pas lieu sur notre territoire;*

*Considérant qu'un bris de ces voies souterraines provoquerait un désastre pétrolier majeur sur nos terres agricoles;*

*Considérant que la municipalité a un rôle de premier intervenant en matière de sécurité publique et d'urgence environnementale, et que TransCanada Pipeline est silencieuse sur plusieurs aspects liés à la prévention, les moyens d'intervention, les ressources octroyées aux municipalités et son programme de mesures d'urgence, reléguant cette responsabilité aux municipalités sans compensation et aux risques de ses citoyens;*

*Considérant la résolution 2356-2013 adoptée par le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan le 1<sup>er</sup> octobre 2013;*

*En conséquence, il est résolu sur proposition de M. le conseiller Alain Lafortune que le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan s'oppose au projet de l'Oléoduc Énergie Est sur le territoire de la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan. Qu'une copie de la présente soit transmise à la compagnie TransCanada Pipeline, à la MRC de Montcalm pour appui et au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.*

***Adoptée unanimement***

#### **EMBAUCHE D'UN SURVEILLANT DE PARC TEMPORAIRE**

**3236-2015**

*Suite au départ de M. Jérôme Borcard à titre de surveillant de parc, il est résolu sur proposition de M. le conseiller Normand Lecavalier que le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan entérine l'embauche de M. Maxime Vendette pour combler le poste laissé vacant pour la période du 4 août à la fin de septembre 2015.*

*Que M. Vendette soit rémunéré selon son poste au taux horaire de 10.55 \$ / heure.*

***Adoptée unanimement***

**EMBAUCHE D'UN ANIMATEUR EN LOISIR**

**3237-2015**

*Afin de combler les besoins en animation, il est résolu sur proposition de M. le conseiller Luc Hamelin que le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan entérine l'embauche de M. Alexandre Courcelles pour combler le poste d'animateur en loisir à compter du 4 août 2015.*

*Que M. Courcelles soit rémunéré selon le poste d'animateur conformément au taux horaire établi à la résolution portant le numéro 2965-2015.*

***Adoptée unanimement***

**OCTROI DE MANDAT D'INGÉNIERIE RELATIVEMENT À L'AJOUT D'UN TRONÇON DE PISTE CYCLABLE AUX TRAVAUX DE LA RUE C.-É. HÉTU**

**3238-2015**

*Considérant les travaux de construction d'infrastructures sur la rue Claude-Édouard-Héту;*

*Considérant qu'il y a lieu de relier le nouveau tronçon de la piste cyclable à celui situé plus au sud sur la rue Dr-Wilfrid-Locat;*

*En conséquence, il est résolu sur proposition de Mme la conseillère Carole Brisebois Vendette que le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan mandate la firme d'ingénieur Beaudoin Hurens à procéder aux travaux supplémentaires en ingénierie nécessaires au prolongement de ladite piste cyclable pour un budget supplémentaire de 1 247.75 \$, taxes en sus, tel que plus amplement détaillé dans ladite offre de services datée du 15 juillet 2015.*

***Adoptée unanimement***

**OCTROI DE MANDAT POUR INGÉNIERIE RELATIVEMENT AU PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DANS LE PARC INDUSTRIEL**

**3239-2015**

*Considérant la demande de certaines entreprises du parc industriel afin de prolonger les réseaux d'aqueduc et d'égouts dans le parc industriel à Saint-Roch-de-l'Achigan;*

*En conséquence, il est résolu sur proposition de M. le conseiller Normand Renaud que le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan accepte l'offre de services et mandate la firme EXP à réaliser une étude préliminaire pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égouts totalisant 1 860 mètres linéaires de rue dans le parc industriel pour un montant total de 3 700 \$, taxes en sus, le tout tel que décrit dans leur offre de services datée du 11 août 2015.*

***Adoptée unanimement***

**OCTROI DE MANDAT RELATIVEMENT À L'OPÉRATION DES USINES DE  
TRAITEMENT D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES**

**3240-2015**

*Considérant la construction et la mise en fonction d'une usine avec réservoir d'eau potable et d'une usine pour le traitement des eaux usées dans le parc industriel en 2015;*

*Considérant le surplus de travail occasionné aux employés des travaux publics par l'opération de ces usines les soirs, jours fériés et fins de semaine;*

*Considérant l'offre de services professionnels de l'entreprise NORDIKeau Inc. à l'effet d'effectuer l'opération des usines municipales;*

*En conséquence, il est résolu sur proposition de M. le conseiller Luc Hamelin que le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan octroi le mandat à l'entreprise NORDIKeau Inc. pour l'opération des ouvrages de production et de distribution d'eau potable et de traitement des eaux usées des usines municipales, les soirs, jours fériés et fins de semaine, le tout tel que détaillé à l'offre de services numéro 80000-001-4031 en date du 30 avril 2015.*

***Adoptée unanimement***

**OCTROI DE CONTRAT POUR LA COUPE DE GAZON À LA TERRASSE DES  
BERGES**

**3241-2015**

*Considérant que la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan a aménagé un nouveau parc et espace vert à la Terrasse des Berges;*

*En conséquence, suite aux propositions reçues, il est résolu sur proposition de M. le conseiller Normand Lecavalier que le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan octroie le contrat pour le nettoyage et la coupe de gazon de la Terrasse des Berges pour les saisons 2015-2016 selon la proposition la plus avantageuse, soit aux Entreprises Vincent Provost Inc., pour un montant total de 1 150 \$, taxes en sus, le tout tel que soumis le 20 août 2015.*

***Adoptée unanimement***

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LES TRAVAUX DE PAVAGE DU RANG DU  
RUISSEAU-DES-ANGES SUD**

**3242-2015**

*Considérant l'achèvement des travaux de pavage du rang du Ruisseau-des-Anges Sud, il est résolu sur proposition de M. le conseiller Serge Villemare que le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang du Ruisseau-des-Anges Sud pour un montant subventionné de 14 300 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports.*

*Que les travaux ont été exécutés conformément aux devis sur le rang du Ruisseau-des-Anges Sud dont la gestion incombe à la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan et que le dossier de vérification a été constitué.*

***Adoptée unanimement***

**RÉSOLUTION DEMANDANT AU MTQ D'EFFECTUER LE FAUCHAGE DES FOSSÉS DE L'AUTOROUTE 25**

**3243-2015**

*Considérant la construction de la bretelle d'entrée de l'autoroute 25 au kilomètre 38, facilitant les accès du parc industriel à Saint-Roch-de-l'Achigan;*

*Considérant que cette partie de l'autoroute 25 longeant le parc industriel régional est de plus en plus visible;*

*Considérant que ce tronçon de l'autoroute devrait être considéré comme un secteur urbain;*

*En conséquence, il est résolu sur proposition de Mme la conseillère Carole Brisebois Vendette que le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan demande au Ministère des Transports du Québec d'effectuer le fauchage des fossés le long de l'autoroute 25 entre les kilomètres 37.5 et 41 tout comme dans les secteurs urbains.*

***Adoptée unanimement***

**RÉSOLUTION APPROUVANT LA GRILLE TARIFAIRE RELATIVE À LA PROGRAMMATION DES LOISIRS DE L'AUTOMNE 2015**

**3244-2015**

*Il est résolu sur proposition de M. le conseiller Alain Lafortune que le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan approuve les coûts et tarifs pour l'ensemble des inscriptions aux activités organisées par le service des loisirs de la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan pour la programmation automnale 2015 selon le fichier déposé en annexe.*

***Adoptée unanimement***

**RÉSOLUTION AFIN DE PRÉSENTER DES PROJETS DANS LE CADRE DU GALA CONSERV'EAU ORGANISÉ PAR LA CARA**

**3245-2015**

*Il est résolu sur proposition de M. le conseiller Luc Hamelin que le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan mandate Madame Virginie Riopelle, directrice générale, à présenter un projet dans le cadre du Gala Conserv'eau organisé par la CARA notamment relativement à la protection des eaux.*

***Adoptée unanimement***

**INVITATION AU 8<sup>E</sup> GRAND SOUPER-CONCERT DE LA SINFONIA**

**3246-2015**

*Il est résolu sur proposition de M. le conseiller Normand Renaud que le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan réserve 1 billet pour le 8<sup>e</sup> grand Souper-concert-bénéfice de la Sinfonia de Lanaudière au profit d'un membre du conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan qui aura lieu le vendredi 23 octobre prochain au Club de golf de Montcalm.*

***Adoptée unanimement***

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**3247-2015**

*M. le maire invite l'assistance à formuler ses questions au conseil municipal.*

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**3248-2015**

*À 20 h 19, il est résolu sur proposition de M. le conseiller Serge Villemaire que la présente séance soit levée.*

***Adoptée unanimement***

---

*Virginie Riopelle  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale*

---

*Georges Locas  
Maire*